

CARACTÉRISTIQUES DE LA MANIFESTATION (À COCHER)

Manifestation en plein air	Manifestation ne nécessitant pas d'aménagement particulier	Manifestation inférieure à 300 pers
Manifestation ne nécessitant pas de prêt de matériel	Manifestation hors zone inondable	Manifestation n'impliquant pas de modification de la circulation et/ou du stationnement

CARACTÈRE DE LA MANIFESTATION (À COCHER)

Audiovisuelle	Opération commerciale	Congrès
Culturelle	Divers	Étudiante
Fête d'une école privée	Fête/animation de quartier	Humanitaire
Inauguration	Récréative	
Santé publique	Sportive	
Promotion touristique	Fête foraine/cirque	

Vous pouvez joindre à ce formulaire les documents annexes à votre manifestation (dossier de presse, plans...).
Si c'est le cas, merci de cocher cette mention.

DEMANDES ANNEXES À VOTRE MANIFESTATION

Matériels

Tables quantité :

Chaises quantité :

Barrières quantité :

Scènes quantité :

Attention, le matériel demandé sera prêté en fonction des disponibilités par rapport au stock et à la période de l'année.
Les chapiteaux, tentes, structures, gradins et tribunes sont à la charge de l'organisateur.

La Mairie ne met pas à disposition de grilles d'affichage ni de matériel de sonorisation.

Stationnement et circulation

Stationnement de véhicules : oui non

Circulation interrompue/arrêtée : oui non

Autres

L'événement sera-t-il sonorisé ? oui non

Une autorisation de débit de boissons alcoolisées est-elle envisagée ? oui non

L'événement nécessitera-t-il un branchement électrique ? oui non

SÉCURITÉ ET SECOURS

Pour les manifestations concernant des rassemblements de plus de 1500 personnes, un service d'ordre professionnel est obligatoire.
Pour celles rassemblant plus de 5000 personnes (ou 3000 personnes pour les rassemblements à risques), l'événement est considéré comme un « grand événement » et devra faire l'objet d'une déclaration en préfecture 4 mois avant.

SÉCURITÉ ET SECOURS

J'atteste de l'exactitude des informations fournies.

Fait à :

Le :

Signature :